

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

Description de l'action Réaménager la gare et ses abords	Action(s) liée(s) 1.1.a. Développer des zones apaisées 1.1.b. Offrir des cheminements piétons de qualité 2.1. Développer un réseau d'itinéraires cyclables communal 3.2. Développer et implanter des services de mobilité à la gare de Leuze 3.3. Rendre les arrêts de bus confortables, sécurisés, et accessibles 7.3.b. Rendre la gare et les (principaux) arrêts de bus accessibles aux PMR 8.1.b. Revoir quelque peu la gestion du stationnement dans le centre urbain
Objectif(s) poursuivi(s) Améliorer l'accessibilité multimodale et faciliter l'intermodalité à hauteur de la gare de Leuze-en-Hainaut, en vue de favoriser l'usage des transports en commun	Acteur(s) concerné(s) Région wallonne, Ville de Leuze-en-Hainaut, Infrabel-SNCB, OTW
Lieu(x) concerné(s) Gare de Leuze-en-Hainaut	Budget (estimation) €€€€€ (> 100.000 €)
Degré de priorité Priorité 1	Source(s) et modalité(s) de financement - Région Wallonne / OTW - Fonds propres Commune - Infrabel/SNCB
Période de mise en œuvre Action à moyen-long terme (5 à 10 ans)	

3. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

Description concrète de l'action

L'action consiste à réaménager les abords de la gare en vue :

- Améliorer l'accessibilité à pied et à vélo de la gare ;
- Améliorer le confort d'attente des usagers du train et des bus ;
- Faciliter l'intermodalité train-vélo, train-bus, train-voiture.

Accessibilité piétonne et cyclable

L'accès à la gare doit être facilité pour les piétons (et PMR), notamment en :

- Assurant une continuité des cheminements aux abords de celle-ci ;
- Leur offrant des espaces de circulation confortable (largeur, qualité des revêtements). Un élargissement de l'espace devant la gare doit être notamment envisagé ;
- Leur facilitant la traversée de la rue de Seuvoir, en particulier au droit du bâtiment de la gare. Par ailleurs, une nouvelle traversée doit être envisagée à hauteur de la plateforme de la gare des bus et quelque peu en amont de celle-ci (cf. proposition sur esquisse ci-après).

L'accessibilité cyclable, au sens large du terme, doit aussi être améliorée, en particulier l'accès à la zone de stationnement pour vélos qui doit par ailleurs être davantage valorisée (placement d'une signalétique) et peut/doit être développée. Des services spécifiquement destinés aux cyclistes doivent également y être implantés (cf. action 3.2.).

La signalétique indiquant aux cyclistes indiquant que l'utilisation du couloir sous-voies ne leur est pas accessible (sur leur engin) doit être revue (et mentionné que les cyclistes y sont les bienvenus à pied).

Confort des usagers du train et des bus

Le confort d'attente des usagers du train et des bus doit être améliorée par le développement de zones d'attentes couvertes et disposant de places assises (sachant que le bâtiment de la gare n'est accessible qu'une partie limitée du temps). Des services complémentaires peuvent aussi y être développés.

En ce qui concerne la gare des bus, cela implique le réaménagement de la plateforme.

Intermodalité

Outre le développement de l'offre en stationnement vélo, il s'agit d'améliorer la connexion bus-train :

- Correspondance, notamment avec la futur ligne express si celle-ci est développée ;
- Information, via par exemple la mise en place de tableau d'affichage de temps d'attente en temps réel qui pourrait être commun

Enfin, l'organisation du stationnement doit être revu, tant en ce qui concerne le stationnement de courte durée, que celui de plus longue durée (cf. action 8.1.b.). Il est également préconisé de développer l'offre pour les taxis (et éventuelles auto-partagées).

4. FAVORISER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN

Action 3.1.a. Réaménager la gare et ses abords

Esquisse (donnée à titre illustrative)

